

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 22 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le 22 septembre 2022, à 10h15, au Centre Municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Jennie Fortier, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et monsieur Robin Boucher tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-François Fortin.

SONT ABSENTS messieurs les conseillers Michel Hudon et Jean-François Paradis

EST AUSSI PRÉSENTE madame Francine Roy, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 156 du Code municipal, la séance est ouverte à 10h20 par monsieur le maire, Jean-François Fortin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-259

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT le projet de loi n^o 64 qui modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QU'elle comporte des dispositions ayant pour effet d'assujettir les organismes municipaux à certaines règles, dont la mise en place d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

2022-09-260

Il est proposé par madame Jennie Fortier, et résolu à l'unanimité de mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, tel qu'exigé par le projet de loi n^o 64, dont les membres sont la directrice générale la directrice générale adjointe et l'inspecteur en urbanisme. Le mandat de ce comité sera déterminé ultérieurement selon les directives du Gouvernement.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-09-261

Il est proposé par monsieur Robin Boucher de lever la séance à 10h31.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 22 septembre 2022

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-09-259 à 2022-09-261 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale adjointe /
greffière-trésorière adjointe